

Formation

Choisir, utiliser et gérer des chiens de protection

Lundi 29 et mardi 30 juin

Montpon Ménéstérol

Se former aux bases du travail avec les chiens de protection pour protéger son élevage contre les vols, les chiens et le retour probable de loup(s).

« Quand le loup est là, tout devient plus compliqué ! Pour que cela reste supportable pour l'éleveur et ses bêtes, il faut avoir mis en place son ou ses premiers chiens 2 ans avant. » paroles d'éleveurs-voyage d'étude en Drôme octobre 2022



Objectifs de la formation

- Identifier le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection dans le troupeau et vis-à-vis des humains
- Bien choisir son chien de protection et assurer une bonne intégration et évolution au sein du troupeau
- Gérer efficacement un ou plusieurs chiens de protection au quotidien et dans la durée, dans un contexte de multi-usage du territoire
- Observer et interpréter les comportements d'un chien de protection
- Construire sa propre feuille de route opérationnelle pour optimiser son dispositif de protection

Méthodes

- Exposés et échanges
- Visite de ferme et « lecture de chiens »

Modalités d'évaluation

- Autoévaluation des compétences sur le terrain, QCM

Intervenantes:

- Magalie Allard, formatrice "chien de troupeau" agréée par l'Institut de l'élevage IDELE
- Emeline Delong, animatrice d'un Plan de Prévention du Risque de Prédation par le loup, CIVAM PPML

Publics:

Éleveurs et salariés agricoles (ovins, caprins, bovins, porcins, volailles...), débutants ou déjà équipés de chien(s) de protection, souhaitant améliorer leur efficacité, résoudre des difficultés ou faire évoluer leurs pratiques.

Durée: 2 jours

Lieu de la formation : secteur Montpon-Ménéstérol

Horaires : 9H30-13H puis 14H-17H30

Coût de formation: 350€

Contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, associés d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints collaborateurs, démarche installation) : Ma participation est de 0 €*
(*Tarif si vous êtes à jour de vos cotisations MSA)

Retraité agricole Conjoint non cotisant,
Salarié agricole,
Autre

→ nous consulter

Cette formation ouvre droit à un **crédit d'impôt** au chef d'exploitation au bénéfice réel.

Une attestation vous sera délivrée en fin de formation.

Inscription obligatoire avant le 20 juin

→ en renvoyant le bulletin d'inscription joint

Infos sur votre financement en contactant Nathalie Bireaud

nathalie.bireaud@cfpbeausejour.fr

Informations sur la formation et son organisation, contactez Emeline Delong

civamppml@orange.fr ou 06 16 93 20 23

Formation organisée en collaboration avec :



Le **CIVAM Produire Partager Manger Local** est une Association loi 1901 à but non lucratif, et non partisane. Elle appui des démarches initiées par des agriculteurs pour soutenir une agriculture locale et durable. www.civam.org/ppml/
Le CIVAM PPML est affilié au réseau régional et national des CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) www.civam.org

